

REUNION PUBLIQUE DU 31 MAI 2016 à 20h30

Secteur concerné : partie nord de Giroussens

(Vandoy, Cinq Cantons, la Pelforte, Ducrose, rue de la Bergerie)

ELUS PRESENTS : M. Gilles TURLAN, Maire, Caroline ANTONIO et Sonia DOMINGO, adjointes, Mme Bénédicte ALBERT, Conseillère municipale, M. Robert SOUBREVIE, adjoint, MM. Thierry combes, Philippe HUAU, Christophe RAYMOND et Michaël RODRIGUEZ, conseillers municipaux.

M. le Maire remercie la trentaine de giroussinains présents.

L'équipe municipale apporte une importance particulière à la communication. Les giroussinains sont invités à consulter le site Internet (giroussens81.fr), fréquemment mis à jour, ainsi que le bulletin municipal distribué semestriellement.

Des réunions de secteurs, comme celle-ci, organisées régulièrement sur la commune, permettent d'échanger sur les sujets souhaités par les habitants. Pour des questions plus individuelles, vos élus sont disponibles sur simple demande de rendez-vous auprès de la mairie.

Le compte-rendu de la réunion de quartier du 14 avril dernier (plaine de Salles et une partie du village) est consultable sur le site Internet.

Civisme

Brûlage des déchets

Malgré quelques progrès certains habitants brûlent encore des déchets verts

Il est rappelé que les déchets verts doivent être broyés ou déposés à la déchetterie (Saint-Sulpice ou Lavour).

Pour le broyage des végétaux à domicile, vous pouvez contacter l'ESAT de Lavour (05.63.83.18.14). Les tarifs mentionnés ci-dessous sont déductibles à 50 % des impôts (coût plafonné à 6 000 € /an) :

- 0 à 10 m³ → 50 €
- 10 à 20 m³ → 70 €

Bruits de tondeuse le dimanche

M. le Maire fera un rappel aux règles de voisinage dans le prochain bulletin municipal. L'utilisation des engins bruyants de jardinage (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, etc.) est autorisée :

- Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Le samedi, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jour férié de 10h00 à 12h00.

Le Maire est garant de la tranquillité et de la santé publique. Il peut être amené à intervenir lorsqu'il se trouve sur la commune.

Résolution des conflits de voisinage

Une rencontre avec un conciliateur de justice bénévole peut être envisagée, son rôle étant de favoriser le règlement à l'amiable des conflits. Michel BADY tient des permanences au sein du Centre Communal d'Action Sociale sur la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe. Il peut se déplacer ou recevoir sur rendez-vous (Tél : 05 63 34 10 50).

Circulation

Limitation de vitesse sur certains tronçons (contournement village, D631b)

Il est prévu l'aménagement d'un rond-point sur la déviation du village (D631b) et d'une liaison douce allant du secteur de Vandoy à l'école. Le coût de cet aménagement représente 700 à 800 000 euros.

Le montant annuel de l'investissement pour les routes est de 70 000 € (*coût n'incluant pas entretien courant*).

Certaines routes départementales ne peuvent pas être limitées à moins de 90 km/heure, exception faite en zone agglomérée.

Un relevé de vitesse a été effectué pendant trois semaines sur la D631 au lieu-dit "La Veyrière". La municipalité est dans l'attente de l'analyse. Une réflexion est à mener pour faire ralentir les véhicules à cet endroit (radar pédagogique, bandes rugueuses....).

Giroussens fait partie des communes dont les interventions de gendarmerie sur les accidents routiers sont les plus nombreuses.

Signalétique

Il a été voté en Conseil municipal l'achat de panneaux signalétiques supplémentaires pour un montant de 6 000 €.

Environnement – cadre de vie

Moto cross non autorisé

Tout engin à moteur thermique est interdit sur les chemins forestiers communaux.

Salle « réception » Saint Michel

Cette salle est privée. Concernant le problème des déchets, la municipalité va demander à ce que le nécessaire soit fait auprès du SICTOM.

Origine de la défection au niveau du comité des fêtes

Le comité des fêtes a prévu d'alléger le travail des membres du bureau. Une réunion publique est organisée le 1^{er} juin et les élus espèrent que des bénévoles vont proposer leur service pour continuer à faire vivre le village.

Vents contraires – éoliennes : le projet est-il arrêté ou mis en veille ?

M. le Maire a dû écrire à Valorem afin que le mât de mesure soit démonté. Il aurait dû l'être depuis décembre 2015. En mars/avril 2016, sans réponse de VALOREM, un autre courrier a été adressé au Préfet.

Suite à ces actions, le mât de mesure a enfin été démonté début mars.

Dans un souci de protection de la forêt de Giroussens, le PLU intègrera un classement particulier.

Route des rives de l'Agoût, Vandoy, route de Saint-Waast, Crabariès

Vitesse

« Bravo pour les panneaux « 50 » et « enfants » ! »

La possibilité de rajouter un panneau « Contrôle radar fréquent » est demandé.

M. le Maire va étudier cette possibilité.

Certains habitants signalent que la vitesse des véhicules est excessive sur cette route d'où une dangerosité pour les enfants. Ils demandent un aménagement supplémentaire pour limiter la vitesse à cet endroit.

Carrefour de la vierge.

- Revoir son aménagement, retirer les bordures qui sont plus que dangereuses.
- Visibilité : les riverains sont priés d'entretenir leur haie.

Abri bus Vandoy

Etudier l'aménagement d'un abri bus en prenant en compte la visibilité à la sortie du chemin de Vandoy.

Pour des raisons de sécurité, la commission extra-municipale aménagement travaille sur ce dossier. Il existe un délaissé qui peut être intéressant pour y construire un abri bus. La FEDERTEP va être contactée à ce sujet.

Par contre il est signalé que le ramassage et la dépose des enfants se fera uniquement à l'abri bus (plus d'autres arrêts ailleurs).

Eclairage chemin de Vandoy jusqu'au chemin des Crabariès

L'éclairage sera intégré à la liaison douce lors de son aménagement global.

Le SICTOM va être contacté au sujet des containers qui pourraient être stockés sur un aménagement prévu à cet effet. La pose de bordures est à prendre en compte en cas de rafales de vent.

Revoir l'entretien de la voirie sur le chemin des Crabariès maintenant que le lotissement est fini

70 000 à 80 000 euros / an sont budgétisés pour la voirie et 20 000 euros uniquement pour le rebouchage des nids de poule.

La commune de Giroussens compte 55 km de routes et 20 km de chemins communaux. Une étude, établie par la DDT, indique un montant de 800 000 euros pour refaire toutes les routes communales. Une journée de rebouchage des nids de poule coûte entre 1 000 et 2 000 euros.

La municipalité ne peut pas se permettre d'engager 800 000 euros. Un très gros investissement a été fait pour le groupe scolaire car la commune se développe. Des frais importants imprévus vont être engagés pour la rénovation du Pont de Salles. Les bâtiments communaux et les lavoirs sont aussi à rénover.

Buses et trottoirs route des rives de l'Agoût

Cette route est très dangereuse pour qui se promène avec ou sans enfant.

La route départementale des rives de l'Agoût dépend du Conseil départemental. Cette demande va leur être transmise.

Problème sur la périodicité de curage des fossés et de la tonte

Un travail de recensement des fossés est en cours.

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) va venir sur place pour établir un constat des fossés mères. Leurs directives et leurs obligations devront être respectées notamment en matière de périodicité de curage.

Questions diverses

Qu'est-il prévu en matière d'assainissement collectif sur la commune ?

M. le Maire a ouvert une enquête publique afin de revoir le schéma d'assainissement en cohérence avec le Plan Local d'urbanisme (PLU).

Pour les 8 à 10 prochaines années, les zones concernées par le raccordement à l'assainissement collectif seront les zones déjà urbanisées du centre du village. La réglementation en matière d'urbanisme impose la densification des constructions au plus près des services publics.

Accueil des gens du voyage

Plusieurs giroussinains interpellent le Maire au sujet de leurs inquiétudes quant à l'installation future de nombreux gens du voyage sur les terrains situés à proximité de l'accès à l'autoroute.

La Communauté de Communes du Rabastinois comprenant une ville de plus de 5000 habitants est tenue d'aménager une aire d'accueil des gens du voyage sur son territoire. Le Préfet peut mettre en demeure les collectivités d'aménager un terrain pour recevoir cette population.

Lorsque l'arrêté du Préfet exigeant l'accueil des gens du voyage a été reçu, plusieurs hypothèses ont été étudiées.

La commune de Giroussens s'est opposée à ce que cet aménagement se fasse sur son territoire.

La CORA va accueillir sur la commune de Couffouleux dans les semaines à venir des membres de la communauté des gens du voyage.

Sur le site Internet de la commune, giroussens81.fr, vous pouvez télécharger le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Tarn 2014-2020.

Projet de rond-point

La municipalité n'a pas encore reçu les éléments officiels du Département qui a réalisé plusieurs études. Ce rond-point sera situé sur la D631b au croisement de la route de Parisot, carrefour particulièrement accidentogène. Il permettra de sécuriser l'entrée du village qui deviendra l'accès principal.

Une autre simulation avait été envisagée sur la D631b à la hauteur de la boulangerie Janin mais elle aurait demandé un aménagement beaucoup plus conséquent entraînant un coût plus élevé.